

Consultation d'une commission de sécurité

Par jéjé, le 26/09/2008 à 10:04

Faut-il consulter une commission de sécurité quand on reçoit l'achévement de Travaux pour un établissement recevant du public?

Par Tisuisse, le 26/09/2008 à 20:03

A mon avis, voyez la préfecture car certains établissements habilités à recevoir le public ne peuvent être ouverts qu'avec l'aval de cette commission de sécurité.